

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le cinq (5) décembre 2017, à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Simon Valcourt, René Martin, Audrey Lussier, Thomas Fortier-Pesant, Ginette Daviau, et Michaël Bernier, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures deux (20h02), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du Conseil.

17-12-241

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 13 novembre 2017;
- 4. TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer 2017-11-30;
 - 4.2 Avis de refinancement – Règlements 302-11 Camion de déneigement, 301-11 Pavage rang Bourgchemin Est et 305-12 Garage Municipal – Emprunt échéant le 22 janvier 2018;
 - 4.3 Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local – Demande de versement de la contribution financière - Travaux de pavage d'une partie du 4^e rang & abrogation de la résolution 17-09-172;
 - 4.4 Budget de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains – Adoption;
 - 4.5 Budget de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains - Adoption;
 - 4.6 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 258-14-18, pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2018 et les conditions de perception;
 - 4.7 Décompte progressif # 1 – Pavage d'une partie du rang Bourgchemin Est;
 - 4.8 Renouvellement adhésion 2018 – FQM – (Fédération Québécoise des Municipalités);
 - 4.9 Renouvellement adhésion 2018 – Québec Municipal;
 - 4.10 Renouvellement adhésion 2018 – Le Réseau d'Information Municipale du Québec;
 - 4.11 Renouvellement adhésion 2018 – Organisme du bassin versant de la Yamaska;
 - 4.12 Renouvellement adhésion 2018 – Réseau environnement;
 - 4.13 Renouvellement de la cotisation annuelle à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec).
- 5. ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires – Année 2018;
 - 5.2 Attribution des responsabilités au sein du conseil;
 - 5.3 Signature – Contrats des employés municipaux;
 - 5.4 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
 - 5.5 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
 - 5.6 Formation « Les impacts de la Loi 122 » - Directrice générale et directrice générale adjointe.
- 6. VOIRIE-AQUEDUC-ÉGOUT :**
 - 6.1 Renouvellement de l'adhésion – Association des Professionnels à l'Outillage Municipal (A.P.O.M.).
- 7. URBANISME :**

5 décembre 2017

7.1 Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, concernant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 2 707 396.

8. REQUÊTES DIVERSES :

- 8.1 Comité de revitalisation de la Rivière Chibouet – Demande d'appui financier;
- 8.2 Identification des priorités d'actions 2018-2019 – Sûreté du Québec;
- 8.3 Utilisation du centre d'hébergement et de la caserne, si nécessaire lors de mesures d'urgence – Demande de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

9. DEMANDES DE LA RÉGIE INCENDIE (RIPINM) :

- 9.1 Quote-part Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains – Premier versement pour l'année 2018;
- 9.2 Non-renouvellement de l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie.

10. IMMEUBLES :

- 10.1 Aucun point

11. VARIA :

12. PÉRIODE DE QUESTIONS : (30 MINUTES)

13. LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

17-12-242

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DU 13 NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal du 13 novembre 2017 tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

17-12-243

ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2017-11-30

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2017-11-30 des comptes payés et à payer au montant de 508 892,00\$ pour le mois de novembre 2017, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois d'octobre 2017 au montant de 16 681,55\$.

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 525 573,55\$.

Le conseiller René Martin vote contre la dépense effectuée à l'Érablière l'Autre Versan.

ADOPTÉE

17-12-244

**AVIS DE REFINANCEMENT – RÈGLEMENTS 302-11 CAMION DE
DÉNEIGEMENT, 301-11 PAVAGE RANG BOURGCHEMIN EST ET
305-12 GARAGE MUNICIPAL – EMPRUNT ÉCHÉANT LE 22
JANVIER 2018**

Considérant l'avis de refinancement d'un montant de 512 900\$, reçu en date du 30 août 2017, relatif à un emprunt échéant le 22 janvier 2018, pour les règlements 302-11 – Camion de déneigement, 301-11 – Pavage rang Bourgchemin Est et 305-12 – Garage municipal;

Considérant que le conseil désire rembourser, en totalité, l'emprunt pour le pavage du rang Bourgchemin Est portant le numéro 301-11, en utilisant le solde disponible des règlements d'emprunts fermés, soit un montant de 59 670\$ et en appropriant la somme de 11 730\$ à partir du surplus accumulé non affecté pour un remboursement total de 71 400\$.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Michaël

5 décembre 2017

Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer le Ministère des Finances, Direction du financement long terme, de la décision du conseil à l'effet que ce dernier désire rembourser le solde de l'emprunt relatif aux travaux de pavage du rang Bourgchemin Est, portant le numéro 301-11, au montant 71 400\$.

ADOPTÉE

17-12-245

**PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
- VOLET - ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE
RÉSEAU ROUTIER LOCAL - DEMANDE DE VERSEMENT DE LA
CONTRIBUTION FINANCIÈRE - TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE
PARTIE DU 4^E RANG & ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 17-
09-172**

Considérant la résolution # 17-01-05 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 10 janvier 2017 concernant l'adjudication du contrat pour les travaux de réfection d'une partie du 4^e rang et la réalisation complète de ces travaux par la firme « Pavages Maska inc. »;

Considérant la subvention confirmée par le Ministère des Transports dans sa lettre datée du 2 février 2017, dans le cadre du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local du Programme Réhabilitation du réseau routier local ;

Considérant l'adoption du règlement numéro 320-17 décrétant des travaux de réfection & d'asphaltage d'une partie du 4^e rang incluant des travaux connexes et autorisant un emprunt de 267 524\$ pour financer la subvention à recevoir du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports répartie sur 10 ans;

Considérant que le coût total de ces travaux s'élève à 487 571,33, incluant le montant des intérêts à payer sur l'emprunt pour la période du 11 avril 2018 au 11 octobre 2022, mais sans tenir compte de la balance des intérêts à payer qui sera établie seulement lors du refinancement en octobre 2022;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la directrice générale pour transmettre au Ministère des Transports la demande de versement de la subvention qui sera transférée au service de la dette en fonction du calendrier de paiement établi par l'institution prêteuse, dont l'adjudication a eu lieu lors de la séance du conseil du 3 octobre 2017.

ADOPTÉE

17-12-246

**BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION
INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS - ADOPTION**

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2018 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, pour l'exercice financier 2018, tel qu'il a été soumis; copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ADOPTÉE

17-12-247

**ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2018 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2018, tel qu'il a été soumis; copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 258-14-18, POUR FIXER LES TAUX DE
TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET LES
CONDITIONS DE PERCEPTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Michaël Bernier avec présentation du projet de règlement numéro 258-14-18 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2018 et les conditions de perception. Ce règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil.

Une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

17-12-248

**DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 – PAVAGE D'UNE PARTIE DU
RANG BOURGCHEMIN EST**

Suite à la recommandation du Service d'ingénierie et d'expertise techniques de la MRC des Maskoutains datée du 4 décembre 2017, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement du décompte # 2 au montant de 11 570,88\$ (taxes incluses) à la firme Pavages Maska inc., suite à la réception provisoire, concernant les travaux d'asphaltage d'une partie du rang Bourgchemin Est.

ADOPTÉE

17-12-249

**RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2018 – FQM – (FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS)**

Il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2018.

ADOPTÉE

17-12-250

RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2018 – QUÉBEC MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion à Québec Municipal pour le portail Internet 2018.

ADOPTÉE

17-12-251

**RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2018 – LE RÉSEAU
D'INFORMATION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Thomas Fortier Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion à Réseau d'Information Municipale du Québec pour l'année 2018.

ADOPTÉE

17-12-252

**RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2018 – ORGANISME DE BASSIN
VERSANT DE LA YAMASKA**

Il est proposé par le conseiller Thomas Fortier Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion à l'OBV Yamaska pour l'année 2018.

ADOPTÉE

5 décembre 2017

17-12-253

RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2018 – RÉSEAU ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion à « Réseau Environnement » pour l'année 2018, au tarif de 270\$ plus taxes.

ADOPTÉE

17-12-254

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE À L'ADMQ (ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC)

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler la cotisation annuelle, de la directrice générale et de la directrice générale adjointe, à l'Association des directeurs Municipaux du Québec pour l'année 2018.

ADOPTÉE

17-12-255

ADOPTION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS DE CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2018**, aux dates stipulées ci-dessous. Ces séances débuteront à **20h00** :

Mardi 9 janvier 2018	Lundi 5 février 2018
Mardi 6 mars 2018	Mardi 3 avril 2018
Lundi 7 mai 2018	Lundi 4 juin 2018
Lundi 9 juillet 2018	Mardi 14 août 2018
Mardi 4 septembre 2018	Mardi 2 octobre 2018
Mardi 6 novembre 2018	Mardi 4 décembre 2018

ADOPTÉE

17-12-256

ATTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS AU SEIN DU CONSEIL

Considérant qu'à la suite des élections du 5 novembre 2017, il y a lieu d'attribuer certaines responsabilités à chacun des membres au sein du conseil,

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'attribuer certaines responsabilités aux membres du conseil selon la répartition suivante :

Loisirs	Ginette Daviau et Audrey Lussier
Bibliothèque	René Martin et Michaël Bernier
Parcs	Simon Valcourt et Thomas Fortier-Pesant
Sécurité civile	Michaël Bernier
Régie incendie	Michaël Bernier et Ginette Daviau
Transport adapté	Simon Valcourt
Police de proximité	Audrey Lussier
Bien meubles et immeubles	Ginette Daviau et René Martin
Voirie et déneigement	Ginette Daviau et René Martin
Gestion des déchets	Simon Valcourt et René Martin
Politique de la famille	Ginette Daviau
Comité d'urbanisme	Michaël Bernier
Le maire est d'office représentant de tous les comités ci-dessus ainsi que de tout autre comité ou organisme dont la responsabilité n'aurait pas été spécifiquement attribuée.	

ADOPTÉE

5 décembre 2017

17-12-257

SIGNATURE – CONTRATS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale ou en leur absence, leur substitut, à signer les contrats des employés, pour l'année 2018, qui seront rédigés conformément aux discussions intervenues en séance préparatoire entre les membres du conseil et la directrice générale.

ADOPTÉE

DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose auprès des membres du conseil municipal le rapport émis par Monsieur Mathieu Brunelle-Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017.

DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé devant les membres du conseil un formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires, conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

En conséquence, je, Carole Thibeault, secrétaire-trésorière, atteste avoir reçu de chacun des membres du présent conseil lesdits formulaires dûment complétés.

17-12-258

FORMATION « LES IMPACTS DE LA LOI 122 » - DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Considérant qu'une formation relative aux impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier sera offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec, à Drummondville, les 21 et 22 février 2018;

Considérant l'importance d'être à l'affût des changements apportés par cette nouvelle Loi;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De permettre à la directrice générale et à la directrice générale adjointe de suivre cette formation et de rembourser les frais de déplacement selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

17-12-259

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION – ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS À L'OUTILLAGE MUNICIPAL (A.P.O.M.)

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion à l'Association des Professionnels à l'Outillage Municipal, pour l'année 2018, au coût de 110\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

17-12-260

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DU QUÉBEC, CONCERNANT L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE D'UNE PARTIE DU LOT 2 707 396

Considérant que le demandeur désire exercer une activité commerciale agricole visant la transformation d'écaille d'œuf à l'intérieur des bâtiments existants ;

Considérant que les produits agricoles proviendront majoritairement de celles d'autres producteurs et qu'une demande d'autorisation est donc nécessaire ;

5 décembre 2017

Considérant que le nouvel usage se fera à l'intérieur des bâtiments existants et que les terres demeureront en culture ;

Considérant que l'utilisation projetée ne nuira pas à l'homogénéité de la communauté et au développement des activités agricoles ;

Considérant que le lot 2 707 396 a toujours été d'usage agricole;

Considérant que l'utilisation projetée est conforme à la réglementation de la municipalité de Saint-Hugues;

Il est proposé par, la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil appuie la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ, visant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 2 707 396.

ADOPTÉE

17-12-261

**COMITÉ DE REVITALISATION DE LA RIVIÈRE CHIBOUET –
DEMANDE D'APPUI FINANCIER**

Considérant qu'une demande d'appui financier a été adressée à la Municipalité par le Comité de revitalisation de la rivière Chibouet (CRRC) en date du 22 novembre 2017;

Considérant que cet appui financier aidera le comité à poursuivre ses activités et contribuera à l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre la somme de 500\$ à cet organisme.

ADOPTÉE

17-12-262

**IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D' ACTIONS 2018-2019 –
SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Considérant que les membres du Comité de sécurité publique de la MRC des Maskoutains ont convenu d'entreprendre une vaste consultation auprès des municipalités afin d'identifier quelles seront les priorités d'actions du service de police pour 2018-2019;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer la MRC des Maskoutains des priorités d'actions qui ont été identifiées par le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues et qui sont décrites ci-après :

- Maintenir en place des activités de prévention dans les écoles primaires de la MRC (Thématiques : intimidation, cybercriminalité, sécurité routière aux abords des écoles)
- Effectuer des patrouilles/interventions stratégiques dans les endroits fréquentés par les jeunes (prévention, vols, méfaits, vandalisme, intimidation et drogue) plus précisément aux abords de l'école.
- Intervenir de façon active et ciblée en sécurité routière sur le réseau routier de la MRC, opération intersections : arrêt obligatoire, téléphone cellulaire et ceinture.

ADOPTÉE

17-12-263

**UTILISATION DU CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE LA
CASERNE, SI NÉCESSAIRE LORS DE MESURES D'URGENCE –
DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Considérant que la Municipalité de Saint-Hugues a transmis une demande à la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, résolution 17-09-188, pour l'utilisation de ses installations (casernes et centre d'hébergement), en cas d'impossibilité d'utiliser les installations de la Municipalité de Saint-Hugues lors d'un sinistre majeur affectant ces édifices;

5 décembre 2017

Considérant que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a accepté la demande de la Municipalité de Saint-Hugues par l'adoption de la résolution 253-11-2017;

Considérant que dans cette même résolution, la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud demande la possibilité d'utiliser les installations de la Municipalité de Saint-Hugues dans l'éventualité qu'il serait impossible d'utiliser ses propres installations en cas de sinistre majeur affectant ses édifices;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud pour l'utilisation de la caserne comme poste de commandement et le centre d'hébergement de la Municipalité de Saint-Hugues, si une telle situation devait se produire.

ADOPTÉE

17-12-264

**QUOTE-PART RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION
INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS – PREMIER
VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2018**

Considérant que le 1^{er} janvier 2018 sera le début de la 2^e année d'activités de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

Considérant que la Régie devra avoir les fonds nécessaires à ses opérations pour débiter cette 2^e année d'opération;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le premier versement de la quote-part dès réception de la facture qui sera émise par la Régie en début d'année 2018.

ADOPTÉE

17-12-265

**NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN
MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE**

CONSIDÉRANT la Loi sur la Sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de cette loi, particulièrement celles énoncées aux articles 8 et suivants, la MRC des Maskoutains, en liaison avec ses Municipalités membres, a établi un schéma de couverture de risques fixant, pour tout son territoire, les objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT que ce schéma de couverture de risques est en vigueur depuis le 15 février 2012 et le demeurera jusqu'à son remplacement;

CONSIDÉRANT que, pour réaliser les obligations prévues à la Loi, les parties ont souscrit à des engagements dans le cadre du schéma de couverture de risques, lesquels ont notamment conduit à la conclusion d'une entente intermunicipale en matière de prévention, laquelle visait plus spécifiquement la prévention et la recherche des causes d'incendie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la MRC des Maskoutains est le fournisseur de services pour toutes les Municipalités de la MRC, à l'exception de la ville de Saint-Hyacinthe et de la municipalité de La Présentation;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Hugues a adhéré aux services de la Régie intermunicipale du Nord des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Hugues entend donner le mandat à la Régie intermunicipale du Nord des Maskoutains concernant la fourniture de services ayant pour principal objet d'assurer la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel qu'adopté par le conseil de la MRC des Maskoutains et plus spécifiquement, concernant les services de prévention et de recherche des causes d'incendie, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des

5 décembre 2017

conseillers présents :

DE NE PAS RENOUELLER l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie intervenue entre la municipalité de Saint-Hugues et la MRC des Maskoutains signée le 9 décembre 2015 et qui se termine le 31 décembre 2017;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer ladite convention de terminaison suivant le projet soumis, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hugues.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

17-12-266

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures quarante-trois (20h43), il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce (°) jour de _____ 2017.

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, secrétaire-trésorière
et directrice générale